

Identification de la société :

CERP REUNION, Grossiste Répartiteur, société par actions simplifiée au capital social de 25.407.000 €, dont le siège social est situé au 14 Rue de l'Abattoir 97400 SAINT-DENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-DENIS sous le numéro 491 962 445 (« Le Vendeur ») Contacts : groupesipr@cerp-sipr.com 02 62 94 05 05

I. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des commandes passées par des professionnels de santé tels que les officines pharmaceutiques (« Le Client ») souhaitant s'approvisionner en médicaments, produits de santé et parapharmacie (« Les Produits ») auprès du Vendeur.

Les CGV peuvent être complétées par des conditions particulières. Elles précisent les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des Produits commandés.

Le Client reconnaît remplir toutes les conditions requises au regard de la réglementation pharmaceutique pour contracter et commander les Produits proposés par le Vendeur.

Le fait pour le Client de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures à la discrétion du Vendeur, la version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. Les CGV prévaunderont, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

II. COMMANDE

1. PRODUITS

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. La disponibilité des Produits devient définitive lors de la confirmation de la commande par le Vendeur ce qui formalise la vente.

Si par erreur le Produit n'est plus disponible, la commande est annulée sans que le Vendeur ne soit tenu au paiement d'une quelconque indemnité à l'exception du remboursement du prix du Produit indisponible.

Le Client est tenu de prendre connaissance des caractéristiques des Produits avant toute passation de commande. Le choix et la commande d'un Produit est de la seule responsabilité du Client.

Les Produits sont proposés à la vente sur le territoire de la Réunion.

2. PASSATION DE LA COMMANDE

Les commandes sont passées par téléphone, par voie électronique via Pharma ML ou auprès des Délégués commerciaux.

La passation de commande implique que le Client remplisse toutes les conditions nécessaires au regard de la réglementation pharmaceutique (enregistrement à l'Ordre des Pharmaciens etc...).

Avant toute première commande, le Client transmettra au Vendeur les documents justifiant de sa qualité lui permettant de passer des commandes auprès du Vendeur.

Le Vendeur peut à tout moment solliciter ces documents afin de s'assurer du statut du Client.

3. MODIFICATION OU ANNULLATION DE LA COMMANDE

Sauf accord contraire du Vendeur, toute commande confirmée par le Vendeur n'est plus modifiable ou annulable par le Client.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier, refuser ou annuler toute ou partie d'une commande pour des motifs légitimes (quantités anormales, litige relatif au paiement d'une commande antérieure etc...) sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client.

III. PRIX

Compte tenu de la diversité des Produits proposés et de la spécificité d'une partie de celle-ci (notamment des médicaments remboursables dont les prix sont fixés par l'État), le barème des prix sera fourni au Client à la commande. Les Produits sont fournis aux prix en vigueur pratiqués par le Vendeur, au jour de l'enregistrement de la commande. Les prix sont exprimés en Euros, et indiqués en HT et TTC.

Les tarifs comprennent la TVA applicable au jour de la passation de la commande et tout changement du taux applicable de la TVA sera

automatiquement répercuté sur le prix des Produits.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment sans préavis

Sauf demande expresse du Client, la facture lui sera envoyée par courriel.

IV. REMISES – PRODUITS PERIMES – ABANDON DE MARGE

1. REMISES COMMERCIALES

Les remises commerciales suivantes sont applicables aux commandes faites par le Client sous réserve du respect des conditions ci-après définies en termes de quantités vendues. Un récapitulatif des remises commerciales figure en annexe des présents CGV.

Le cumul d'offres promotionnelles et de réductions de prix est exclu, à moins que cette possibilité ne soit expressément accordée par le Vendeur

1.1. SPÉCIALITÉS REMBOURSABLES

Une remise de 2,5% sur le prix du fabricant HT s'applique aux relevés mensuels de factures établis par le Vendeur dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 € H.T pour toutes commandes, dès la première unité.

1.2. SPÉCIALITÉS NON REMBOURSABLES

Une remise de 2,5% sur le prix du fabricant HT s'applique aux relevés mensuels de factures établis par le Vendeur dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 € HT.

La remise est de 15% sur le prix fabricant HT pour les relevés mensuels de factures établis par le Vendeur dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT.

1.3. PARAPHARMACIE ET MATÉRIEL MÉDICAL À L'ACHAT

Une remise de 15 % est accordée sur la parapharmacie remisable et les achats MADSIPR dès lors que le chiffre d'affaires HT mensuel est supérieur à 15 000 € HT

1.4. SPÉCIALITÉS REMBOURSABLES GÉNÉRIQUES INSCRITES AU RÉPERTOIRE « TFR OU NON TFR »

Différentes remises (5%, 10%, 15%, 17%, 20%, 30%, 35%, et 40 %) sur le prix fabricant H.T., sont accordées pour toutes commandes, dès la première unité. (Frais d'octroi de mer du PFHT en sus) selon les CGV des gammes de générique ZENTIVA, MYLAN, TEVA, ARROW, Eglabo, Biogaran.

1.5. SPÉCIALITÉS REMBOURSABLES GÉNÉRIQUES NON INSCRITES AU RÉPERTOIRE :

Une remise de 2,5% sur prix fabricant HT (Frais d'octroi de mer en sus) est accordée sans conditions de montant.

1.6 PRODUITS PERIMES

Un avoir mensuel sera établi pour chaque officine dont la moyenne des relevés mensuels de factures des 3 derniers mois précédents est supérieure ou égale à 15 000 € H.T.

Chaque avoir mensuel correspond à la somme des montants des produits issus initialement des stocks du Vendeur et périmés et transmis par l'officine selon l'historique de date de leur enregistrement et dans la limite de 0,40% des achats HT du mois précédent.

1.7 ABANDON DE MARGE

Un abandon de marge sera appliqué sur le prix de gros HT (ci-après « PGHT ») des références de DOLIPRANE remboursées (hors suppositoires) du laboratoire OPELLA.

V. CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions de règlement ci-après sont applicables à tous nos Produits sauf stipulation contraire résultant d'une convention écrite signée par le Vendeur et le Client.

Pour les Clients habituels (facturations supérieures à 15.000 Euros HT par mois), les Produits sont payables sur relevé arrêté mensuellement ou par quinzaine, par prélèvement ou traite acceptée et domiciliée dans les 45 jours maximum de la date du relevé.

En cas de commande supérieure à 15.000 Euros HT par mois et en cas de paiement intervenant avant le délai de 45 jours susvisé, le Client bénéficie d'un escompte défini de la manière suivante :

Règlement	Relevé par Quinzaine	Relevé mensuel global
Prélèvement	1% d'escompte à la <u>fin du mois en cours</u> si paiement : - Le 20 du mois pour 1 ^{ère} quinzaine - Le 5 du mois suivant pour 2 ^{ème} quinzaine	0,5% d'escompte à la <u>fin du mois en cours</u> si paiement le 15 du mois suivant
		0,25% d'escompte à la <u>fin du mois suivant</u> si paiement au 30 ou 31 du mois suivant

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CERP REUNION 2026

En cas d'incident du paiement bénéficiaire de l'escompte, de report ou de transformation du prélèvement, l'escompte dont le Client aura bénéficié sera rappelé et recalculé en fonction de la date effective du règlement sur le relevé du mois suivant.

La simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque ne constitue pas un paiement. Seul l'encaissement effectif constitue un paiement.

Pour les Clients occasionnels (facturations inférieures à 15.000 Euros HT par mois), les Produits sont payables par prélèvement bancaire dans les 45 jours maximum de la date du relevé ou de la facture et ne donnent lieu à aucune remise ni escompte.

Les conditions de règlement mentionnées au I de l'article L. 441-1 précisent les conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due. Tout mois commencé sera intégralement dû.

Tout défaut ou retard de paiement entraînera de plein droit sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client au titre de ses différents comptes sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute commande ou livraison en cours jusqu'à l'entier règlement des sommes dues. En cas de défaut ou retard de paiement, le paiement au comptant d'avance ou à chaque livraison pourra être exigé par le Vendeur.

VI. TRANSFERT DE PROPRIETE

La remise des Produits ou livraison des Produits s'entend du transfert au Client de la possession physique ou du contrôle des Produits commandés. Le transfert de propriété des Produits au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier (par concurrence en principal, intérêts et frais), et ce quelle que soit la date de délivrance (livraison des Produits) desdits Produits. Quelle que soit la date du transfert de propriété, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant sera réalisé au moment où le Client prendra physiquement possession des produits.

Le Vendeur conserve la propriété des Produits vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et intérêts ce que le Client accepte expressément. Il sera notamment fait application des articles L. 624-15 à L. 624-18 du Code de Commerce. Le Client est autorisé dans le cadre de son activité professionnelle à revendre les Produits livrés par le Vendeur.

VII. LIVRAISON

Les Produits sont livrés sur le territoire de la Réunion à l'adresse indiquée par le Client lors de la passation de la commande.

Conformément aux dispositions de l'article R5124-59 du Code de la santé publique, les médicaments sont livrés dans un délai de 24 heures ouvrables (dans la mesure où la commande a été passée avant le samedi 13 heures) du lundi 8 heures au samedi 13 heures.

Les autres Produits sont livrés dans un délais de 72 heures ouvrables maximum du lundi 8 heures au samedi 14 heures.

Les délais susmentionnés comprennent le délai de préparation de la commande et le délai de livraison. Les livraisons s'effectuent en fonction

des disponibilités au moment de la préparation de la commande et dans l'ordre d'arrivée des commandes.

Le Vendeur effectuera :

- Une livraison par jour au Client dont le chiffre d'affaires mensuel est inférieur à 15.000 euros HT ;
- Deux livraisons par jour au Client dont le chiffre d'affaires mensuel est supérieur ou égal à 15.000 euros HT.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés dans les délais ci-dessus précisés.

La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure.

Le Client pourra être informé par le Vendeur dès la passation de la commande dans les cas où la livraison ne peut intervenir dans les délais susmentionnés notamment en cas d'indisponibilité d'un Produit ou tout Produit hors stock.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois. Les Produits sont livrés dans des bacs appartenant au Vendeur devant lui être restitués.

Les Produits en stock ne font pas l'objet de frais de livraison. Des frais spécifiques peuvent s'appliquer sur certains Produits. Le cas échéant, le Vendeur en informera le Client et recueillera son accord préalable.

VIII. RECLAMATIONS ET RETOURS

À réception de la commande, le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés et d'émettre toute réserve ou réclamation dans les conditions visées ci-après.

Le Client peut formuler des réclamations sur les vices apparents et/ou sur la non-conformité des Produits livrés dans un délai de 48 heures maximum suivant la livraison desdits Produits. Les réclamations sont adressées au Vendeur par mail à l'adresse suivante : groupepsipr@cerp-sipr.com. Le Vendeur étudie la réclamation. Toute réclamation fondée fait l'objet d'un remplacement ou d'un avoir par le Vendeur, à l'exclusion de toutes indemnités ou de tous dommages-intérêts.

Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et le Client et doit être retourné dans un délai de 48 heures à compter de la livraison (décompté en jours ouvrables).

Le retour ne concerne que des Produits n'ayant pas été utilisé et doit être effectué dans l'emballage d'origine. Le Produit devra être conservé dans des conditions de températures adaptées à son Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) au moment de la reprise. Les Produits sérialisables décommissionnés (numéro unique d'identification inactif) ne peuvent pas être repris. Les demandes de retour de produits froids, stupéfiants et produits dont le PGHT est supérieur à 400 € pourront être réalisés uniquement sous réserve de l'accord préalable du Vendeur.

Les demandes de retour de produits froids ne pourront être réalisées qu'avec l'accord préalable du Vendeur et sous réserve de la transmission d'une courbe de température conforme attestant du maintien de la chaîne du froid.

À l'exception des Produits non conformes ou affectés d'un vice, les Produits reçus endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris et ne sont donc pas remboursés.

Hors les cas où les Produits présentent des vices apparents ou s'ils sont non conformes, le retour des Produits est possible pour les pharmacies d'officine dès lors que leur Chiffre d'affaires HT mensuel moyen calculé sur le trimestre précédent est supérieur à 3 000 €. Le cas échéant, les retours des produits devront être faits dans un délai de 48h à compter de la livraison (délais décomptés en jours ouvrables).

IX. RESPONSABILITES / GARANTIES

Tous les Produits vendus par le Vendeur sont conformes à la réglementation en vigueur en France et au sein de l'Union européenne.

La garantie du Vendeur est limitée au remplacement et au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence des vices ou pour non-conformité du Produit dans un délai maximum de 24 heures à compter de leur découverte.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CERP REUNION 2026

Passé ce délai, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le Vendeur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires, les pertes de données ; le montant des dommages et intérêts du Client étant strictement limité, pour autant que la responsabilité du Vendeur soit avérée, et celles que soient la cause, l'objet ou le fondement de la réclamation, au montant Hors Taxes qu'il aura facturé au Client.

X. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution, même partielle, ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, résulteraient de la survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendant de leur volonté.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

XI. CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à titre de clause de confidentialité, pendant la durée de sa relation commerciale avec le Vendeur et pendant 5 ans après la fin de celle-ci, pour quelque cause que ce soit, à la confidentialité la plus totale en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations et notamment les CPV, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant le Vendeur et ses modalités de fonctionnement, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre de ses relations commerciales, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative

XII. PROTECTION DES DONNEES

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Vendeur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est le Vendeur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Les données concernant le Client et notamment le code CIP, la raison sociale du Client et la zone GERS officielle de l'emplacement du Client peuvent être communiqués à des laboratoires par le Vendeur à des fins statistiques ce que le Client accepte sans réserve. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Vendeur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : dpo@cerp-sipr.com En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de

la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

XIII. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

De convention expresse entre les Parties, les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Saint-Denis de La Réunion sera compétent.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES REMISES COMMERCIALES

TYPES DE PRODUITS	REMISE
SPECIALITES REMBOURSABLES	
Spécialités remboursables	
Homéopathie	2,5 % du PFHT
Généériques non-inscrits au répertoire	
Généériques inscrits au répertoire	5% 10%, 17%, 20%, 35% et 40% du PFHT
SPECIALITES NON REMBOURSABLES	
Listées non remboursables	2,5 % du PGHT ou 15 % du PGHT
Grand Public	
GAMMES REPRESENTÉES PAR DICOPHAR	
Gammes remisées en fin de mois	
Mustela Laboratoire Marque verte (hors soin des plaies) MoustiKO Ixage Ricqlès /herbesan (Superdiet) Erborian Argiletz Melvita Nuk Dietaroma Yogi tea	Remise à la ligne au passage des délégués puis 15% du PGHT
Gammes non remisées en fin de mois	
Edena Biocanina Lero Tadam Tidoo	Remise à la ligne au passage des délégués
DISPOSITIFS MEDICAUX (HORS GAMMES NON REMISEES EN FIN DE MOIS)	
Soin des plaies Orthopédie Tests et appareils de mesure Couches et changes MAD matériels Autres dispositifs médicaux	15 % du PGHT
PARAPHARMACIE (HORS GAMMES NON REMISEES EN FIN DE MOIS)	
Dermocosmétique Diététique Herboristerie Hygiène Autre parapharmacie	15 % du PGHT
MAD	
MAD Location	Pas de remise
MAD Vente (hors pièces de SAV)	15 % du PGHT
REFERENCES NON REMISEES EN FIN DE MOIS	
CNO Pierre Fabre dermocosmétiques DJO Bausch et Lomb Alimentation infantile Jus de Fruits Pehahaft et Medisets Hartmann Gamme ABSO laboratoire Marque verte Produit soumis à LPPR ayant un prix maximum de cession Pièces SAV pour matériel MAD	Pas de remise